

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le DIX-SEPT du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 10 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Alain FAIVRE, Maire.

Présents : FAIVRE, BALP, BOIRON, BOYER, COULON, FAUVEL, GUERIN, GUILLOT, GUYOMARD, HAUTIN,
HOUSTLER, HUCHER, JANIAC, JEZEQUEL, JUGE, JULIEN-ANDRE, LAVIELLE, LE BAIL, LE BARS, LE BIHAN, LE
MASSON, MAINAGE, MULLER, PELLIARD, PIROT, PRAT-LE MOAL, ROUSSEL.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Raphaëlle HAUTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire relatif au tarif de la sortie des jeunes ; ajout approuvé.

I - FINANCES COMMUNALES

1 - Fixation des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le cadre réglementaire de versement des indemnités de fonction des élus. Il indique que les montants de la précédente mandature ont été repris.

Compte tenu des chiffres du recensement complémentaire, la population légale est fixée à 3 850 habitants. Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'indice 1015 et à la tranche des communes dont la population se situe entre 3 500 et 9 999 habitants. Une majoration de 50% est par ailleurs prévue par l'article L 2123-22 pour les stations touristiques.

Il en résulte une enveloppe maximale d'indemnités de 221 017 €. Il propose le versement d'une indemnité à l'ensemble du Conseil Municipal, avec une distinction en fonctions des délégations attribuées comme suit :

- Maire.....	: 1 987,20 €
- 1er adjoint.....	: 895,23 €
- Adjoint.....	: 681,97 €
- Conseillers délégués.....	: 318,18 €
- Conseillers	: 51,31 €

Le montant global de l'enveloppe annuelle s'élève à 117 807 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU les articles L 2133-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction des Maire, Adjointes et Conseillers;

VU les procès verbaux de l'élection municipale du 05 avril 2014 et de l'élection du Maire et des adjoints du 05 avril 2014,

VU la délibération du 05 avril 2014 décidant la création de sept postes de conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Maires-Adjointes et aux Conseillers délégués

- DÉCIDE d'accorder au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués et non délégués, à compter du 05 avril 2014, les indemnités calculées en référence à l'indice 1015, selon le barème suivant :

- Maire.....	: 34,85 % de l'indice 1015
- 1er adjoint.....	: 15,70 % de l'indice 1015
- Adjoint.....	: 11,96 % de l'indice 1015
- Conseillers délégués.....	: 5,58 % de l'indice 1015
- Conseillers	: 0,9 % de l'indice 1015

- *DIT* que ces indemnités seront majorées de 50% en application de l'article L 2123-22 du CGCT alinéa 3 et suivront les évolutions du point d'indice de traitement de la fonction publique ;
- *DIT* que ces sommes seront prélevées à l'article 6531 du budget primitif.

2 - Octroi d'une bourse aux projets

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à Madame Claire PICARD suivant avis favorable de la « bourse aux projets » réunie le 15 mars 2014. La jeune Trébeurdaise a un projet de voyage en Inde pour participer à un projet de développement agricole.

Elle devra, ensuite, retranscrire son expérience aux enfants de l'ALSH.

Monsieur HUCHER déclare son intérêt pour la lecture de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 500 € (cinq cent euros) à Madame Claire PICARD (ou à son représentant légal) dans le cadre de son projet de voyage en Inde.

3 - Tarifs 2014 - sortie char à voile

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la participation à l'activité « char à voile » organisée pour les jeunes durant les vacances de Pâques. La commune prend en charge les frais de transport et les charges de personnel des encadrants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer à 15 € par adolescent la participation à l'animation « char à voile » organisée par le service enfance jeunesse le samedi 26 avril 2014 à Plestin- Les-Grèves.

II - COMMISSIONS - COMITES - DELEGUES

Monsieur le Maire propose la création des commissions communales les plus importantes et la désignation des membres de ces Commissions ainsi que la constitution de comités et la désignation de délégués appelés à siéger dans les structures partenaires de la Commune. Un représentant de chaque minorité pourra siéger dans chaque commission ou comité.

Il rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, dont le président de droit est le Maire. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux et il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Par ailleurs, l'article L 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire.

Madame LE MASSON s'interroge sur l'absence d'élus de la minorité au sein de la bourse aux projets ?

Monsieur le Maire indique que sa proposition de candidature est acceptée.

La candidature de Monsieur LE BARS est acceptée au comité consultatif sécurité, accessibilité et handicap ;

La candidature de Madame LEBRETON est acceptée au comité consultatif d'animation à la place de Gérard CHARTIE. Monsieur MAINAGE souligne et déplore qu'il n'y ait pas d'élus de la minorité au comité consultatif de la culture.

Monsieur le Maire estime bon que soient représentées des personnes qui figuraient sur les listes de candidats aux élections.

Madame BOIRON se demande si la composition est définitive ?

Monsieur le Maire répond que cela peut évoluer en fonction des besoins ;

Monsieur MAINAGE rappelle que dans le mandat précédent 2 élus de la minorité siégeaient dans les comités.

Pour le Comité service à la personne et solidarité, la candidature de Mme KERANFLECH est en attente.

Monsieur PELLIARD précise que monsieur BOURGES n'est pas candidat au comité consultatif de la maison médicale. Monsieur COULON est candidat, monsieur RENON y siègera.

Pour le comité consultatif de la Potinière, l'objectif d'associer les associations est d'éviter un contentieux afin d'aboutir à un projet positif pour Trébeurden.

Madame BOIRON déclare porter la voix des acteurs des secteurs du tourisme et de l'économie qui manquent dans ce comité, et qui ne doit pas comprendre que des personnes figurant sur les listes, les restaurateurs par exemple sont impactés.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura un esprit de travail, en fonction de l'avancement, il faudra informer sur l'évolution du projet ;

Monsieur LE BARS suggère d'ouvrir ce comité à l'union des commerçants (UCAT)

Monsieur GUILLOT rappelle que le comité porte sur un bâtiment, une autre démarche aura lieu pour le volet animation sur le port.

Monsieur LE BARS se demande s'il s'agit d'un comité consultatif ou d'un comité de pilotage ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit plutôt d'un comité de pilotage pour résoudre un problème qui dure depuis 14 ou 15 ans. C'est un engagement du programme qu'un accord soit rapidement trouvé avec le souhait de ne pas avoir de recours, selon le projet du propriétaire.

Madame BOIRON fait observer que des recours sont possibles par des voisins ou toute autre personne.

Monsieur GUILLOT évoque des objectifs par rapport à la création de surfaces commerciales selon les propriétaires, il ne faut pas de débats entre les commerçants.

Monsieur FAIVRE ajoute que l'on connaît les résultats de l'étude FISAC.

Monsieur MAINAGE rappelle qu'il a proposé un délégué pour le comité de bassin versant.

Monsieur le Maire annonce un prochain comité pour l'environnement puis un autre pour le patrimoine.

Monsieur MAINAGE explique que son groupe s'abstient sur cette délibération car elle ne comprend pas le même schéma que celui proposé dans le dossier du conseil municipal et la note de synthèse. Il juge arbitraire le choix de certains noms. Pour les commissions le choix est clair car il était prévu, mais les comités consultatifs ne sont pas aussi ouverts, la mandature précédente avait ouvert d'avantage. De plus, par exemple pour le syndicat d'entraide, lors de la mandature précédente, les délégués de Trebeurden avaient permis l'élection d'un représentant de l'opposition à la vice-présidence du syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt deux voix pour et cinq abstentions (Messieurs BOYER, LE BARS, MAINAGE, mesdames BOIRON et LE MASSON),

- ***DECIDE*** de créer une ***Commission des Finances*** et fixe à sept le nombre de ses membres : Alain FAIVRE, Michel JANIAC, Patrick JÉZÉQUEL, Yvon GUILLOT, Michelle PRAT-LE MOAL, François HUCHER et Géraldine LE MASSON

- ***DECIDE*** de créer une ***Commission du personnel communal*** et fixe à neuf le nombre de ses membres : Alain FAIVRE, Michel JANIAC, Yvon GUILLOT, Marie Paule JULIEN ANDRÉ, Pierre PELLIARD, Michel LE BAIL, Geneviève PIROT, Fernand COULON et Laurent BOYER

- ***DECIDE*** de créer une ***Commission des permis de construire*** et fixe à sept le nombre de ses membres : Pierre PELLIARD, Michel LE BAIL, Odile GUÉRIN, François GUYOMARD, Brigitte LE BIHAN, Jean-Pierre LE BARS et un représentant des services municipaux (Madame Marie-Line GADEMANN)

- ***DECIDE*** de créer une ***Commission de révision du Plan d'Occupation des Sols*** et y désigne : Alain FAIVRE, Pierre PELLIARD, Michel LE BAIL, Yvon GUILLOT, Odile GUÉRIN, Michelle PRAT-LE MOAL, Patrice FAUVEL, Brigitte LE BIHAN, Jacques MAINAGE, Bénédicte BOIRON, et un représentant des services municipaux (Madame Marie-Line GADEMANN)

- ***DECIDE*** de créer une ***Commission d'Appel d'Offres*** et ***ENTÉRINE*** l'élection en qualité de membres titulaires de messieurs Yvon GUILLOT, Michel LE BAIL, Michel JANIAC, François HUCHER, Jacques MAINAGE et en qualité de membres suppléants de messieurs Pierre PELLIARD, Patrick JÉZÉQUEL, Olivier ROUSSEL, Fernand COULON, et de madame Bénédicte BOIRON

- ***DECIDE*** de créer un ***Comité consultatif de la culture*** et y désigne : Maryannick LAVIELLE, Patrick JÉZÉQUEL, Patrice FAUVEL, Maïté JUGÉ, Véronique ALEMANY, Gérard CHARTIE, Jean-Charles JUBAULT, Gisèle SIFANTUS, Isabelle LESEIGNEUR, Janine LE TALLEC, le Directeur de l'Office de Tourisme, un représentant de chaque association culturelle.

- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif bourse aux projets** et y désigne : Geneviève PIROT, François GUYOMARD, Michelle LE HENAFF, Marie-Christine JEUNE, Patrice FAUVEL, François Hucher, Géraldine LE MASSON
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif sécurité, accessibilité et handicap** et y désigne : Michelle PRAT-LE MOAL, Michel LE BAIL, Alain FAIVRE, Raphaëlle HAUTIN, Rachel BALP, Bernard LE FOLL, Jean Pierre LE BARS, Gisèle SIFANTUS, un représentant de la CLCV : Janine LE TALLEC.
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif service à la personne et solidarité** et y désigne : Michelle PRAT-LE MOAL, Yvon GUILLOT, Patrice FAUVEL, Rachel BALP, Marie-Paule JULIEN ANDRÉ, Bénédicte BOIRON, Valérie KERANFLECH, Gaëlle GIFFARD, Gwladys GUILLOT
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif maison de santé** et y désigne : Alain FAIVRE, Pierre PELLIARD, Yvon GUILLOT, Odile GUÉRIN, François GUYOMARD, Marie-Paule JULIEN ANDRÉ, Olivier MULLER, Alain RENON, Géraldine LE MASSON, Christian SAINTIER, Alain DENIAU, Nathalie FASQUEL, Isabelle LIARD, Jean-François SIMOTTEL, Charlotte BAUDOUIN, Annick PETIT, Caroline LE MORVAN, Guy LE BLOUCH
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif de la « Potinière »** et y désigne : Pierre PELLIARD, Yvon GUILLOT, Alain FAIVRE, Odile GUÉRIN, Michel LE BAIL, Patrick BOURGÈS, Michel LE MOULLEC, Charles MAYS, Christian LE YAOUANC, Alain BIDAL, Laurent BOYER
- **DECIDE** de créer un **Comité consultatif d'animation** et y désigne : Maryannick LAVIELLE, Yvon GUILLOT, Odile GUÉRIN, Patrice FAUVEL, François GUYOMARD, Jean-Charles JUBAULT, Solange LEBRETON, les Présidents d'Associations: Années Folles, Jumelages, Amicale Laïque, UCAT...
- **DÉSIGNE** Yvon GUILLOT en qualité de membre titulaire et Odile GUERIN en qualité de membre suppléant pour siéger à la **commission d'Appel d'Offres du groupement de commande pour le sentier d'interprétation**
- **DÉSIGNE** Michel JANIAK pour le collège des élus et Christelle LASSALLE pour le collège des agents pour représenter la Commune au **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
- **DESIGNE** en qualité de délégués titulaires au **syndicat intercommunal de la petite enfance** Geneviève PIROT et Raphaëlle HAUTIN et en qualité de délégué suppléant Maité JUGE
- **DESIGNE** pour siéger au **syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec**: Michelle PRAT-LE MOAL, Rachel BALP, Yvon GUILLOT, Jacques MAINAGE en qualité de délégués titulaires et Marie-Paule JULIEN ANDRÉ, Fernand COULON en qualité de délégués suppléants
- **DESIGNE** en qualité de délégués titulaires pour siéger au **comité de soins à domicile du canton de Perros-Guirec**: Michelle PRAT-LE MOAL, Rachel BALP, Yvon GUILLOT, Jacques MAINAGE
- **DESIGNE** en qualité de délégués au **syndicat mixte VIGIPOL** Odile GUERIN (titulaire) et Olivier ROUSSEL (suppléant)
- **DESIGNE** en qualité de **correspondant défense**: Alain FAIVRE
- **DESIGNE** en qualité de délégués aux **20 kms de la Côte de Granit Rose**: Patrice FAUVEL, François GUYOMARD, Rachel BALP, Gérard CHARTIE, Hervé PHILIPPE.
- **DESIGNE** en qualité de délégués au **comité de bassin versant du Léguer** : Odile GUERIN (titulaire) et Olivier MULLER (suppléant)

III - DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui confier pour la durée du présent mandat une délégation portant sur la signature des conventions et des documents, établis au nom de la Commune, nécessaires à la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

1 - article L 2122-22 alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de tout type de prestations (travaux, fournitures et services) qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, jusqu'à concurrence de 207 000 € HT, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

IV - AFFAIRE DIVERSE

1 - Information - maintien d'une classe

Monsieur le Maire informe de l'absence d'une fermeture de classe et remercie les délégués et les parents qui se sont beaucoup investis ainsi que Madame PIROT, Maire-Adjoint, monsieur QUENTIN (DDEN) et Madame ERHEL, députée qui est intervenue personnellement auprès de Madame KIEFFER.

Madame LE MASSON souhaite donner lecture d'une intervention :

« Monsieur le Maire,

Vous nous avez fait part ce soir de votre satisfaction concernant la décision de non- fermeture de classe à Trébeurden.

Nous ne pouvons que partager cette satisfaction, néanmoins nous souhaitons faire une « mise au point ».

En effet, la rumeur de fermeture de classe nous avait été rapportée par vous même lors du CM du 3 mars 2014 ; rumeur dont vous avait fait part Mr le Directeur de l'école publique JB LE CORRE.

Mr le Directeur de l'école, à la demande de l'inspection académique, avait fourni des chiffres d'effectifs datant de septembre 2013. Alors que les chiffres disponibles en Mairie étaient plus récents et faisaient apparaître une stabilité des effectifs ; chiffres rappelés par Mme BESCOND lors du CM du 3 mars.

Au-delà de votre intervention (mais quel Maire n'interviendrait pas pour maintenir une classe ?) nous souhaitons souligner, comme l'a relayé la presse, que les effectifs d'enfants sont en augmentation. Cela est dû à la politique menée au cours du mandat précédent, concernant le logement social sur Trébeurden, qui a permis la création de 58 logements. »

Monsieur FAIVRE répond qu'il n'y a pas de progression : il y a 221 enfants actuellement, 201 ou 202 enfants sont attendus à la rentrée. Il ne fera pas de commentaires supplémentaires, on ne peut que se féliciter tous ensemble.

2 - Divers

Monsieur le Maire annonce le prochain conseil municipal le 28 avril, la commission des finances sera réunie le 25 avril à 10 h.

Monsieur HUCHER émet le souhait qu'elle soit décalée en fin de journée.

Monsieur MAINAGE se demande à quoi elle sert ?

Madame LE MASSON indique n'avoir jamais vu le budget être transmis aux élus avant la commission des finances.

Monsieur le Maire précise que le calendrier n'a pas permis de la prévoir avant, il a fallu faire un état des lieux, notamment pour la voirie. Le rendez vous pour avis avec Madame MAHE, trésorier, a eu lieu cet après midi.

Monsieur MAINAGE indique que la convocation peut être déposée dans les casiers, il ajoute que l'envoi papier n'a pas été reçu par tous.

Monsieur FAIVRE explique qu'il a souhaité un envoi papier pour éviter les problèmes de réception.

La séance est levée à 20 heures

Le Président de séance,
Alain FAIVRE,

Le secrétaire de séance,
Raphaëlle HAUTIN,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BALP Rachel		PELLIARD Pierre	
FAUVEL Patrice		PIROT Geneviève	
GUERIN Odile		PRAT-LE MOAL Michelle	
GUILLOT Yvon		ROUSSEL Olivier	
GUYOMARD François		BOIRON-LAYUS Bénédicte	
HOUSTLER Colette		BOYER Laurent	
JANIAK MICHEL		LE BARS Jean-Pierre	
JEZEQUEL Patrick		LE MASSON Géraldine	
JUGE Marie-Aimée		MAINAGE Jacques	
JULIEN-ANDRE Marie-Paule		COULON Fernand	
LAVIELLE Maryannick		HUCHER François	
LE BAIL Michel		LE BIHAN Brigitte	
MULLER Olivier			